

Compte rendu de séance

Séance du 19 Mars 2013

L' an 2013 et le 19 Mars à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des mariages sous la présidence de LE HOUEROU Rollande Maire

Présents : Mme LE HOUEROU Rollande, Maire, Mmes : BOUREL Yvette, COLLONGUES Sylvie, DIDOU Denise, GODEST Marie-Louise, HARDY Marie-Thérèse, HUON Joëlle, KERRIEN Annick, LE HARZIC Françoise, NEDELLEC Françoise, YVEN Corinne, MM : AUTRET Antoine, DOUBROFF Jean-Michel, GOSSET Martial, GUERACHER François, GUILLOU Guy, HUON Jean-François, JOINTRÉ Daniel, KERVARREC François, LE BASQUE Philippe, LE VAILLANT Bernard, PENE Jean

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes PICART Béatrice, BRIANT Marina, MM : GEFFROY Jean-Yves, FAUDET Yves,

Absent : Mr JOUAN Yves

Invité(s) :M. CHAPALAIN Gilbert

Date de la convocation : 13/03/2013

Date d'affichage : 14/03/2013

A été nommé(e) secrétaire : Mr GUILLOU Guy

Approbation du Conseil Municipal du 14 février 2013

1. Divers

réf : 2013D025

La conjoncture actuelle est très difficile, tant sur le plan économique que social. Localement l'agriculture et l'industrie agroalimentaire sont particulièrement touchées, et plus précisément l'entreprise Gad.

L'inquiétude est profonde dans cette filière. Cette situation est la conséquence de l'évolution générale de l'élevage porcin, doublée d'une gestion difficile de l'abattage.

La France est confrontée à une perte de compétitivité en partie due au coût de la main d'œuvre qui est très hétérogène au niveau européen. L'abattoir Gad est source de nombreux emplois dans notre région; c'est la raison pour laquelle le conseil municipal souhaite apporter son soutien. Il est donc souhaitable que tous les acteurs se mobilisent : agriculteurs, salariés, élus locaux, régionaux et nationaux. Nous devons tous agir dans la même voie pour sauver l'entreprise Gad. Notre avenir à tous en dépend.

Reçu en Préfecture le : 28/03/2013

2. Compte administratif 2012 - Commune

réf : 2013D026

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. LE VAILLANT Bernard, approuve, moins 6 abstentions (MM. LE BASQUE et GOSSET, Mme HUON J. + pouvoir, M. HUON et Mme YVEN), le compte administratif de la commune – exercice 2012 – dressé par Mme LE HOUEROU Rollande, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2011			88 268.89		88 268.89	
Opérations de l'exercice 2012	3 134 994.40	3 679 428.11	2 225 856.12	2 169 000.80	5 360 850.52	5 848 428.91
Résultats de clôture exercice 2012 + résultats reportés	3 134 994.40	3 679 428.11	2 314 125.01	2 169 000.80	5 449 119.41	5 848 428.91

Résultats cumulés au 31/12/2012

Excédent de fonctionnement 544 433.71 €

Déficit d'investissement 145 124.21 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement 1 262 168.85 €

Recettes d'investissement 64 715.00 €

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

3. Compte administratif 2012 - Assainissement

réf : 2013D027

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. LE VAILLANT Bernard, approuve, moins 6 abstentions (MM. LE BASQUE et GOSSET, Mme HUON J. + pouvoir, M. HUON et Mme YVEN), le compte administratif du budget assainissement – exercice 2012 – dressé par Mme LE HOUEROU Rollande, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2011				75 100.60		75 100.60
Opérations de l'exercice 2012	83 113.43	171 559.68	129 921.00	135 433.67	213 034.43	306 993.35
Résultats de clôture exercice 2012 + résultats reportés	83 113.43	171 559.68	129 921.00	210 534.27	213 034.43	382 093.95

Résultats cumulés au 31/12/2012

Excédent d'investissement 80 613.27 €

Excédent de fonctionnement 88 446.25 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement 15 548.00 €

Recettes d'investissement 2 548.00 €

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

4. Compte administratif 2012 - Ateliers-relais

réf : 2013D028

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. LE VAILLANT Bernard, approuve, moins 6 abstentions (MM. LE BASQUE et GOSSET, Mme HUON J. + pouvoir, M. HUON et Mme YVEN), le compte administratif du budget ateliers-relais – exercice 2012 – dressé par Mme LE HOUEROU Rollande, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2011			54 407.69		54 407.69	
Opérations de l'exercice 2012		13 053.48		18 732.93	-	31 786.41
Résultats de clôture exercice 2012 + résultats reportés		13 053.48	54 407.69	18 732.93	54 407.69	31 786.41

Résultats cumulés au 31/12/2012

Excédent de fonctionnement 13 053.48 €

Déficit d'investissement 35 674.76 €

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

5. Compte administratif 2012 - Logements, commerces et bureaux

réf : 2013D029

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. LE VAILLANT Bernard, approuve, moins 6 abstentions (MM. LE BASQUE et GOSSET, Mme HUON J. + pouvoir, M. HUON et Mme YVEN), le compte administratif du budget logements, commerces et bureaux – exercice 2012 – dressé par Mme LE HOUEROU Rollande, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2011		54.18	12 693.72		12 693.72	54,18
Opérations de l'exercice 2012	2 454.18	2 400.00		2 454.18	2 454.18	4 854.18
Résultats de clôture exercice 2012 + résultats reportés	2 454.18	2 454,18	12 693,72	2 454.18	15 147.90	4 908.36

Résultats cumulés au 31/12/2012

Excédent de fonctionnement Néant

Déficit d'investissement 10 239.54 €

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

6. Compte administratif 2012 - Lotissements et zones

réf : 2013D030

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. LE VAILLANT Bernard, approuve, moins 6 abstentions (MM. LE BASQUE et GOSSET, Mme HUON J. + pouvoir, M. HUON et Mme YVEN), le compte administratif du budget lotissements – exercice 2012 – dressé par Mme LE HOUEROU Rollande, Maire, lequel peut se résumer ainsi :

	<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>		<u>Ensemble</u>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2011	1 481,71		30 630.95		32 112.66	
Opérations de l'exercice 2012	511 803.81	511 803.81	287 421.86	224 381.95	799 225.67	736 185.76
Résultats de clôture exercice 2012 + résultats reportés	513 285.52	511 803.81	318 052.81	224 381.95	831 338.33	736 185.76

Résultats au 31/12/2012

Déficit de fonctionnement cumulé 1.481,71 €

Déficit d'investissement 93 670.86 €

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

7. Comptes de gestion 2012

Réf : 2013D31

Monsieur le Percepteur présente à l'assemblée ses comptes de gestion 2012 qui sont conformes aux comptes administratifs de la Commune.

Ils sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée.

Reçu en Préfecture le : 28/03/2013

8. Affectation des résultats d'exploitation exercice 2012 - Commune

réf : 2013D032

Vu l'instruction M14 sur la comptabilité des communes,

Vu le résultat de l'exercice 2012 au compte 12 se traduisant par un excédent de fonctionnement de 544 433.71 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, moins 6 abstentions (MM. LE BASQUE et GOSSET, Mme HUON J. + pouvoir, M. HUON et Mme YVEN), décide d'affecter l'excédent cumulé au financement des charges d'investissement par émission au compte 1068 d'un titre de recettes d'investissement d'un montant de 544 433.71 €.

Reçu en Préfecture le : 28/03/2013

9. Affectation des résultats d'exploitation exercice 2012 - Budget assainissement

réf : 2013D033

*Vu l'arrêté du 12 août 1991 publié au journal officiel du 5 octobre 1991,
Vu l'instruction M49 sur la comptabilité des services d'eau et d'assainissement,
Vu le résultat de l'exercice 2012 au compte 12 se traduisant par un excédent de fonctionnement de 88 446.25€,*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, moins 6 abstentions (MM. LE BASQUE et GOSSET, Mme HUON J. + pouvoir, M. HUON et Mme YVEN), décide d'affecter la somme de 88446.25 € en report à la section investissement en recettes par écriture du comptable au compte 1068.

Reçu en Préfecture le : 28/03 /2013

10. Affectation des résultats d'exploitation exercice 2012 - Budget Ateliers-Relais

réf : 2013D034

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 qui se traduit par un excédent de fonctionnement de 13 053.48 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, moins 6 abstentions (MM. LE BASQUE et GOSSET, Mme HUON J. + pouvoir, M. HUON et Mme YVEN), décide d'affecter la somme de 13 053.48 € en report à la section investissement en recettes par écriture du comptable au compte 1068.

Reçu en Préfecture le : 28/03/2013

11. Affectation des résultats d'exploitation exercice 2012 - Budget Logement, Commerces et Bureaux

réf : 2013D035

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 qui se traduit par un solde nul,

Le Conseil Municipal décide de constater ce résultat.

Reçu en Préfecture le : 28/03/2013

12. Affectation des résultats d'exploitation exercice 2012 - Budget Lotissements et zones diverses

réf : 2013D036

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2012 qui se traduit par un déficit de 1.481,71€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, moins 6 abstentions (MM. LE BASQUE et GOSSET, Mme HUON J. + pouvoir, M. HUON et Mme YVEN):

- décide d'affecter la somme de 1.481,71 € en report à la section de fonctionnement en dépenses par écriture du comptable au compte 002 pour ajouts aux dépenses de fonctionnement.

Reçu en Préfecture le : 28/03/2013

13. Vote des taux d'imposition

réf : 2013D037

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir en 2013 les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation 12,22 %
- Taxe foncière (bâti) 18,48 %
- Taxe foncière (non bâti) 38,39 %

Reçu en Préfecture le : 28/03/2013

14. Budget primitif 2013 - Commune

réf : 2013D038

Le Maire propose de l'adopter comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 3 641 822.00 €
 - Dépenses et recettes d'investissement 3 132 593.06 €
- (dont Restes à Réaliser) :
- *Dépenses 1 262 168.85 €
 - *Recettes 64 715.00 €

Accord du Conseil Municipal moins 6 voix contre (MM. LE BASQUE et GOSSET, Mme HUON J. + pouvoir, M. HUON et Mme YVEN),

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

15. Budget primitif 2013 - Assainissement

réf : 2013D039

Le Maire propose de l'adopter comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement 159 366.00 €
 - Dépenses et recettes d'investissement 279 162.67 €
- (dont Restes à Réaliser) :
- *Dépenses 15 548.00 €
 - *Recettes 2 548.00 €

Accord du Conseil Municipal moins 4 voix contre (MM. LE BASQUE et GOSSET et Mme HUON J. +Pouvoir) et 2 abstentions (M. HUON et Mme YVEN).

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

16. Budget primitif 2013 - Ateliers-relais

réf : 2013D040

Le Maire propose de l'adopter comme suit :

- *Dépenses et recettes de fonctionnement* 4 430,00 €
- *Dépenses et recettes d'investissement* 181 483,48 €

Accord du Conseil Municipal moins 4 voix contre (MM. LE BASQUE et GOSSET et Mme HUON J. +Pouvoir) et 2 abstentions (M. HUON et Mme YVEN).

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

17. Budget primitif 2013 - Logements, commerces et bureaux

réf : 2013D041

Le Maire propose de l'adopter comme suit :

- *Dépenses et recettes de fonctionnement* 912,00 €
- *Dépenses et recettes d'investissement* 10 239,54 €

Accord du Conseil Municipal moins 4 voix contre (MM. LE BASQUE et GOSSET et Mme HUON J. +Pouvoir) et 2 abstentions (M. HUON et Mme YVEN).

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

18. Budget primitif 2013 - Lotissements et zones

réf : 2013D042

Le Maire propose de l'adopter comme suit :

- *Dépenses et recettes de fonctionnement* 1 019 059,14 €
- *Dépenses et recettes d'investissement* 603 200,43 €

Accord du Conseil Municipal moins 4 voix contre (MM. LE BASQUE et GOSSET et Mme HUON J. +Pouvoir) et 2 abstentions (M. HUON et Mme YVEN).

Reçu en Préfecture le : 29/03/2013

19. Allocations scolaires

réf : 2013D043

Pour l'année scolaire 2013-2014, le Maire propose, suivant l'avis de la commission des affaires scolaires,

d'allouer les allocations scolaires suivantes :

→Ecoles publiques

- 43 € par enfant présent au 01.01.2013 dans les écoles publiques soit :

Lannelvoëz primaire 43 € x 277 élèves = 11.911 €

Chapelle du mur 43 € x 109 élèves = 4.687 €

Lanleya 43 € x 30 élèves = 1.290 €

Le Maire rappelle que depuis l'année scolaire 2002-2003, les fournisseurs des écoles publiques sont réglés directement par la mairie sur présentation des factures à hauteur des sommes allouées par le Conseil municipal.

→Ecole privée Ste Marie

–633 € par enfant présent au 01.01.2013 à l'école privée pour l'année scolaire 2013-2014 soit 633 € x 157 élèves = 99.381 €

–1,02€ X 141 jours X 154 élèves =22.148,28 € à l'école privée pour les repas

Pour permettre le versement de ces sommes à l'école privée, le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention de subvention de fonctionnement correspondante.

Accord du conseil municipal moins 4 voix contre (MM. LE BASQUE et GOSSET et Mme HUON J.

+

Pouvoir) et 2 abstentions (M. HUON et Mme YVEN) pour allouer ces montants et pour autoriser le

Maire à signer la convention de subvention de fonctionnement avec l'école Ste Marie.

Reçu en Préfecture le : 28/03/2013

20. Projets des écoles

réf : 2013D044

Il est proposé d'allouer, après avis de la commission des affaires scolaires :

–A l'école de Lannelvoëz : 31€ par enfant (96 enfants prévus) pour la classe de mer

–A l'école de la Chapelle du Mur : 31€ par enfant (21 enfants prévus) pour le projet de voile scolaire

–A l'école Ste Marie : 500€ pour le projet « cirque »

–Pour les déplacements scolaires :

→155 € par classe pour l'année scolaire 2013-2014 qui seront versés en septembre 2013 (11 classes à Lannelvoëz, 4 classes à la Chapelle du Mur, 2 à Lanleya et 6 à Ste Marie).

Ces sommes seront versées aux APE et OGEC.

Pour permettre le versement à l'école Ste Marie, le Maire sollicite l'autorisation de signer la convention de subvention de fonctionnement correspondante.

Accord du conseil municipal moins 1 abstention (M. HUON) pour allouer ces montants et pour autoriser le Maire à signer la convention de subvention de fonctionnement avec l'école Ste Marie.

Reçu en Préfecture le : 28/03/2013

21. Rythmes scolaires

réf : 2013D045

Le Maire rappelle sa délibération du 14 février dernier informant l'assemblée de la consultation des parents d'élèves sur le projet de réforme des rythmes scolaires.

Il en ressort qu'une majorité souhaite le report de cette réforme à la rentrée 2014-2015.

Le Maire informe qu'il a saisi le Conseil Général ainsi que Morlaix Communauté du projet de report de l'application de la réforme.

La collectivité doit transmettre à la DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale) au plus tard le 31 mars 2013 sa demande de report de l'application de la réforme à la rentrée 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré moins 6 abstentions (MM. LE BASQUE et GOSSET, Mme HUON J. + pouvoir, M. HUON et Mme YVEN) :

- Décide de demander à la DASEN le report de l'application de la réforme à la rentrée 2014*
- Demande que le fonds d'amorçage mis en place en 2013 pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires soit reconduit en 2014.*

Reçu en Préfecture le : 28/03/2013

22. Indemnités stagiaires BAFA

réf : 2013D046

Comme chaque année, plusieurs stagiaires vont aider les animateurs de la Commune à encadrer, dans le cadre de leur stage pratique BAFA, les enfants de l'A.L.S.H.

Il est proposé de leur verser à compter du 01/07/2013 une indemnité de 270€ en contrepartie de leur aide pour un stage complet (14 jours) et ce pour les aider à financer leur BAFA. En cas de stage non complet, cette somme leur est versée au prorata du nombre de jours de présence. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Reçu en Préfecture le : 28/03/2013

23. Tarifs camps ALSH été 2013

réf : 2013D047

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer comme suit les tarifs des camps de l'A.L.S.H. qui auront lieu durant les vacances scolaires de l'été 2013 :

- Camp poney à Lanleya du 15/07 au 18/07/13, pour les 7-8 ans en priorité
4 jours et 3 nuits au prix de 97 euros (118 € pour les personnes de l'extérieur)*
- Camp poney à Lanleya du 10/07 au 12/07/13, pour les 5-6 ans en priorité
3 jours et 2 nuits au prix de 73,50 euros (89 € pour les personnes de l'extérieur)*
- Camp sportif à St Thoïs du 26/08 au 30/08/13, pour les 8-11 ans en priorité
5 jours et 4 nuits au prix de 141 euros (161 € pour les personnes de l'extérieur)*
- Camp Bord de mer à Santec du 22/07 au 26/07/13 pour les 9-11 ans en priorité
5 jours et 4 nuits au prix de 141 euros (161 € pour les personnes de l'extérieur)*

Il est rappelé qu'en cas de maladie le montant peut être recalculé au prorata du nombre de jours de présence. Une pénalité de 6,00 € par jour et par enfant sera appliquée en cas d'inscription et de non participation.

Reçu en Préfecture le : 28/03/2013

24. Tarifs camps Relais des Jeunes été 2013

réf : 2013D048

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit les tarifs des camps du Relais des Jeunes qui auront lieu durant les vacances scolaires de l'été 2013 :

- Camp Bord de mer à Santec pour les 11-15 ans en priorité : 5 jours et 4 nuits au prix de 146 € (166 € pour les personnes de l'extérieur)*

Il est rappelé que :

En cas de maladie le montant peut être recalculé au prorata du nombre de jours de présence. Des arrhes sont demandées à hauteur de 25 % du coût du séjour arrondi à l'euro supérieur. Ils ne sont remboursés qu'en cas d'annulation du séjour de la part de la Commune.

- Echange franco-allemand du 5 au 13 août 2013 :

Les frais seront réglés par les familles à l'association socio-culturelle de Plouigneau représentant le Comité de Jumelage. La Commune prendra à sa charge les frais des animateurs qui encadreront les jeunes.

Reçu en préfecture le : 28/03/2013

25. Tarifs Relais des Jeunes au 24.06.2013

réf : 2013D049

Il est proposé de fixer comme suit les tarifs du Relais des jeunes à compter du 24 juin 2013 :

Activités	COMMUNE	EXTERIEUR COMMUNE	
Sans prestataire	Tarif 1 : 1,85 €	Tarif 3 : 4,45 €	
Avec prestataire ou frais autres que ceux de l'animateur	Tarif 2 : 3,20 €	Coût de revient de l'activité ≤ 10 €	Tarif 4 : 7,75 €
		Coût de revient de l'activité > 10 €	Tarif 5 : 12,20 €

Accord du Conseil Municipal. moins 2 abstentions (M. HUON et Mme YVEN)

Reçu en Préfecture le : 28/03/2013

26. Tarifs Maison des Enfants 2013/2014

réf : 2013D050

Le Conseil Municipal, moins 2 abstentions (M. HUON et Mme YVEN), décide l'application de la grille tarifaire ci-dessous à la Maison des Enfants à compter de la rentrée scolaire 2013-2014 jusqu'à la fin de l'été 2014 ;

Quotient Familial (QF)	Mercredi Repas compris*		Vacances Repas compris*
	Par enfant/jour	Par enfant/demi-journée	Par enfant/jour
< 400 €	3.12 €	3.12 €	3.12 €
400 à 599 €	4.68 €	3.27 €	6.24 €
600 à 799 €	6.24 €	4.37 €	9.36 €
800 à 999 €	7.80 €	5.47 €	11.44 €
1000 à 1199 €	9.36 €	6.56 €	13.53 €
≥ 1200 € et QF non calculé	11.44 €	8.00 €	15.61 €
Extérieur	13.53 €	9.47 €	17.69 €

* Prix du repas : 2.54 € (2.92 € pour l'extérieur)

L'année de référence du calcul pour 2013-2014 sera l'année 2011, sauf situations particulières ci-annexées.

Les familles devront présenter lors de l'inscription au service une attestation de quotient familial délivrée par la CAF ou leur numéro d'allocataire ou leur déclaration de revenus 2011 pour les autres régimes. Sans ces données, les familles se verront appliquer le tarif correspondant à la tranche la plus forte. Ce tarif sera appliqué jusqu'à présentation des documents cités ci-dessus. Les factures mensuelles déjà émises ne seront pas révisées en cas de changement de tranche.

Certains enfants pré-inscrits ne se présentant pas toujours à l'A.L.S.H. les jours prévus, la participation des familles pour absence est renouvelée. Elle est fixée à 3,00 € par jour ou demi-journée et par enfant inscrit.

Cette pénalité ne sera pas appliquée en cas d'absence pour maladie de l'enfant, sur présentation d'un certificat médical.

Annexe :

METHODE DE CALCUL

$$QF = \frac{\frac{1}{12} \text{ des revenus annuels imposables de l'année n-2} + \text{ Prestations Familiales du mois de la demande}}{\text{Nombre de parts (N)}}$$

En 2009, l'année de référence est 2007

En 2010, l'année de référence est 2008

NOMBRE DE PARTS

2 parts pour un couple ou une personne isolée

+ ½ part par enfant à charge

+ ½ part supplémentaire pour les familles ayant 3 enfants ou plus à charge

+ ½ part pour les enfants bénéficiaires de l'AEEH

+ ½ part pour l'enfant à naître

RESSOURCES ANNUELLES IMPOSABLES

Il s'agit des revenus imposables avant abattements fiscaux

Pour le calcul du QF, sont prises en compte les ressources imposables de l'année N-2 (salaires + indemnités journalières de la Sécurité Sociale, allocations de chômage, pensions alimentaires reçues, retraites, rentes, revenus fonciers, revenus non salariés). Viennent en déduction les pensions alimentaires versées et les déficits professionnels et fonciers. Les autres abattements fiscaux (10 %, frais réels, frais de garde, travaux d'isolation...) ne sont pas appliqués.

Après abattements sociaux de la CAF

Dans certaines situations la CAF ne tient pas compte des ressources de l'année N-2. c'est la neutralisation des ressources (chômage non indemnisé, cessation d'activité pour élever un enfant, divorce, séparation, veuvage...)

Dans certaines situations, la CAF applique un abattement de 30% sur les revenus de l'année N-2 (chômage indemnisé, AAH...).

Reçu en Préfecture le : 28/03/2013

27. Plan d'épandage des boues

réf : 2013D051

Madame le Maire rappelle sa délibération du 30 mars 2006 et du 28 juin 2012 concernant le plan d'épandage des boues de la station d'épuration.

La délibération du 28 juin 2012 faisait état de la livraison de chaux, coquilles brisées ou traëz par camions semis de 20 à 24 tonnes chacun.

Le tonnage par semi est en réalité plus important à savoir 27 tonnes.

Madame le Maire propose à l'assemblée de valider les termes de la délibération du 28 juin 2012 sans préciser de tonnage par semis.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Reçu en Préfecture le : 28/03/2013

28. Facturation de frais de dossier

réf : 2013D052

La société Copie Service située rue Carnot à Morlaix fermera ses portes à la fin mars 2013. Elle réalisait nos dossiers de consultation d'entreprises.

La consultation étant lancée pour le projet de restructuration et d'extension des sanitaires du foyer rural, le Maire propose de réaliser les copies en interne et de facturer le dossier aux entreprises au prix de 120 € le dossier complet, 40 € pour un lot et 10 € par lot supplémentaire.

Accord du Conseil Municipal.

Reçu en Préfecture le : 28/03/2013

29. Compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

réf : 2013D053

Conformément aux dispositions des articles L.2122.22 et L2122.23 du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises par application des délégations accordées au Maire par délibérations des 25 février 2010 et 29 mars 2011.

Dans ce cadre les décisions suivantes ont été prises depuis le 12 février 2013 :

- Décision 2013/007 du 12 février 2013 : travaux d'aménagement des abords de la mairie-avenant 1 positif 15 525,80€HT – Société COLAS*
- Décision 2013/008 du 19 février 2013 :avenant 1 au marché « travaux d'assainissement réseaux secteur de Cunven » suite à la réalisation d'un contrat de location gérance par la SCREG Ouest au profit de COLAS Centre Ouest- 13.000€HT- Sociétés SCREG Ouest et Colas Centre Ouest*
- Décision 2013/009 du 19 février 2013 : Maitrise d'œuvre – construction d'une maison de quartier « La Chapelle du Mur » - 18.900€HT- Olivier BAILLOT*
- Décision 2013/010 du 21 février 2013 : Mises à jour annuelles du document unique d'évaluation des risques professionnels pour 2013, 2014 et 2015- 600€HT/an – 3 ans – SARL EMVOD - Brest*
- Décision 2013/011 du 26 février 2013 : Contrat de fourniture de gaz pour la mairie- 57,9€HT/MWH- 3 ans à compter du 01/12/2012- GDF SUEZ*
- Décision 2013/012 du 26 février 2013 : Contrat de fourniture gaz pour la Maison des Enfants – 56,05€HT/MWH- 3 ans à compter du 01/05/2013- GDF SUEZ*

- *Décision 2013/013 du 04 mars 2013 : Fourniture et installation de mobilier pour le bâtiment « Mairie »- lot 1 : mobilier des bureaux- 16 455,39€HT et lot 2 : mobilier salle des mariages/conseils municipaux- 13.540,80€HT – Société OUEST BUREAU*
- *Décision 2013/014 du 05 mars 2013 : contrat de mission « contrôle technique » - construction d'une maison de quartier à la Chapelle du Mur- société Socotec - 2.920€HT*
- *Décision 2013/015 du 05 mars 2013 : contrat de mission « SPS » - construction d'une maison de quartier à la Chapelle du Mur – société Bureau Véritas - 1.540€HT*

Reçu en Préfecture le : 28/03/2013

30. Hameau de la Chapelle du Mur : Aménagement de la RD 712

réf : 2013D054

Madame le Maire rappelle sa délibération du 6 décembre 2012 concernant la consultation d'entreprises lancée pour l'aménagement de la Chapelle du Mur.

Les travaux sont estimés à 233.106 € HT. La consultation d'entreprises a été réalisée et l'analyse des offres a permis de déterminer l'offre la mieux disante qui est de 23% supérieure à l'estimation de la maîtrise d'œuvre.

Peu d'entreprises ont répondu car la part importante de fourniture d'enrobés du dossier de consultation privilégiait de facto les sociétés disposant de moyens de production d'enrobés à proximité du site.

L'avis de la commission de la commande publique, après proposition du maître d'œuvre, est de déclarer infructueux cette consultation et de la relancer en allotissant le projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *déclare infructueux la consultation réalisée pour les travaux d'aménagement de la Chapelle du mur*
- *autorise le Maire à relancer la consultation en l'allotissant.*

Reçu en Préfecture le : 28/03/2013

En mairie, le 26/03/2013
Le Maire
Rollande LE HOUEROU